

**Ministry of Education**

Office of the Assistant Deputy Minister

Indigenous Education and Well Being  
Division13 Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Bureau du sous-ministre adjoint

Division de l'éducation autochtone et  
du bien-être13<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto (Ontario) M7A 1L2**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires  
Directrice des écoles provinciales  
Présidentes et présidents et coprésidentes et coprésidents  
des comités de participation des parents

**EXPÉDITRICE :**

Denise Dwyer  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

**DATE :**

Le 22 février 2018

**OBJET :**

**Subventions pour la participation et l'engagement des parents  
2018-2019**

---

Nous sommes heureux de vous annoncer que les demandes de Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) 2018-2019 sont maintenant acceptées. Nous vous remercions de votre enthousiasme, de votre leadership et de votre soutien à l'égard des Subventions PEP, ainsi que de l'encouragement que vous offrez aux parents afin qu'ils soient plus nombreux à participer à l'apprentissage et au bien-être de leurs enfants.

L'Ontario est conscient du fait que les parents sont une composante essentielle de notre réussite en éducation. Nous savons que les bonnes écoles deviennent encore meilleures lorsque les parents sont engagés. Les Subventions PEP sont conçues pour aider les parents à cerner les obstacles qui empêchent la participation d'un plus grand nombre de parents au sein de leur communauté et à trouver des solutions locales afin de surmonter ces obstacles et de favoriser la réussite des élèves, les droits de la personne et l'équité, et le bien-être.

Le programme de Subventions PEP comporte deux volets :

**Les Subventions PEP destinées aux conseils d'école** soutiennent les projets qui visent à cerner et à éliminer les obstacles qui risquent d'empêcher certains parents de participer pleinement à l'apprentissage et au bien-être de leurs enfants. Les conseils d'école peuvent élaborer des propositions de projets soit individuellement, soit en collaboration avec d'autres conseils

d'école ou avec d'autres groupes au sein de leur école ou de leur communauté. Un conseil d'école peut présenter une demande de subvention maximale de 1000 \$. Pour en savoir plus sur les Subventions PEP destinées aux conseils d'école, veuillez visiter le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/schools.html>.

Ensemble, nous pouvons élargir la portée du programme de Subventions PEP de façon à inciter les parents d'écoles qui n'y ont pas encore participé à le faire, et en particulier les parents d'écoles situées dans les régions aux besoins élevés. Nous vous remercions des efforts que vous fournirez pour faire connaître les Subventions PEP et les avantages qu'elles présentent, de même que pour encourager les conseils d'école de votre conseil scolaire à s'en prévaloir.

**Les Subventions PEP destinés aux projets régionaux ou provinciaux** sont offertes aux comités de participation des parents (CPP), aux regroupements de parents, aux conseils scolaires, aux organismes sans but lucratif enregistrés et aux établissements d'enseignement postsecondaire financés par des fonds publics pour que les parents puissent participer à des projets qui visent à favoriser la réussite des élèves, les droits de la personne et l'équité, et le bien-être. Comme pour les années précédentes, la priorité sera accordée aux projets dirigés par des parents et élaborés en partenariat avec des conseils scolaires. La subvention maximale pour les projets régionaux et provinciaux est de 30 000 \$. Pour plus de renseignements sur les Subventions PEP destinées aux projets régionaux et provinciaux, veuillez visiter le site Web du Ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/regional.html>.

Cette année, le Ministère met davantage l'accent sur les Subventions PEP visant à soutenir l'engagement des parents en matière d'équité et d'éducation inclusive. Une attention particulière sera accordée aux projets de conseils d'école et aux projets régionaux ou provinciaux admissibles qui répondent à un ou à plusieurs des objectifs suivants :

- soutiennent et mobilisent les parents qui ne participaient pas activement à la vie communautaire auparavant, les parents identifiés comme appartenant à des groupes de races ou d'ethnies variées, les parents difficiles à joindre;
- favorisent la participation de parents membres de communautés autochtones;
- favorisent la sensibilisation et l'accès aux stratégies et ressources mathématiques auprès des parents voulant appuyer leurs enfants dans leur apprentissage à la maison et à l'école;
- soulignent l'importance de l'éducation postsecondaire (apprentissage, collège, université) en fournissant de l'information aux parents sur les itinéraires d'études postsecondaires, les options et les soutiens offerts à leurs enfants.

Vous trouverez ci-joint des présentations offrant un aperçu du programme et du processus de demande des Subventions PEP. Par le passé, les CPP et les conseils d'école ont trouvé que ces présentations leur étaient utiles pour informer les groupes de parents dans le cadre d'ateliers ou de séances d'information ou au moyen de courriels.

La date limite pour présenter une demande de Subventions PEP pour 2018-2019 est **le mardi 5 juin 2018, 23 h 59 HNE**. Les demandes doivent être remplies et soumises en ligne. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Django Keita, conseiller principal en politiques et programmes, au 416 325-2091 ou à l'adresse [django.keita@ontario.ca](mailto:django.keita@ontario.ca), ou avec Sandy Yep, agent

d'éducation, au 416 325-2819 ou à l'adresse [sandy.yep@ontario.ca](mailto:sandy.yep@ontario.ca).

Nous vous remercions d'appuyer les Subventions PEP et d'encourager la participation de tous les parents de votre conseil scolaire.

Cordialement,

*Original signé par*

Denise Dwyer  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

- c. c. Chefs des bureaux régionaux  
Agentes et agents d'éducation régionaux – responsables de la participation des parents  
Attachées et attachés de direction des directrices ou directeurs de l'éducation
  
- p. j. Subventions PEP 2018-2019 pour les conseils d'école (présentation)  
Subventions PEP 2018-2019 pour les projets régionaux et provinciaux (présentation)

support every child  
reach every student

accompagner chaque enfant  
appuyer chaque élève

Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) 2018-2019

**Conseils d'école**

Février 2018

# LA PARTICIPATION DES PARENTS EN ONTARIO

Les élèves ont une meilleure chance de réussir lorsque leurs parents participent à leur apprentissage.

[Atteindre l'excellence: Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario, 2014](#) reconnaît que les parents sont une composante essentielle de la réussite de l'Ontario dans le secteur de l'éducation.

Les parents qui sont impliqués et qui participent activement à l'apprentissage de leurs enfants rendent les écoles de l'Ontario encore meilleures.

Au cours des dernières années, les parents ont eu de plus en plus d'occasions de participer, tant à l'échelle locale que provinciale, grâce aux **Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP)** de l'Ontario.



# SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES PARENTS (PEP)

## En quoi consistent les Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP)?

Les Subventions PEP sont conçues pour aider les parents à cerner les obstacles les empêchant de s'engager au sein de leur communauté et à trouver des solutions locales afin d'inciter un plus grand nombre de parents à soutenir la réussite des élèves, les droits de la personne et l'équité, et le bien-être.

Il existe deux types de Subventions PEP:

- 1) **Les subventions destinées aux conseils d'école**, qui visent à appuyer les projets axés sur la mobilisation des parents qui font face à des obstacles qui les empêchent de s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants au sein de leur communauté scolaire.
- 2) **Les subventions destinées aux projets régionaux ou provinciaux**, qui visent à améliorer l'engagement des parents en vue de soutenir la réussite des élèves, les droits de la personne et l'équité, et le bien-être des élèves dans une région de la province ou à l'échelle provinciale.

## Vous voulez en savoir plus au sujet des Subventions PEP?

Conseils d'école: <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/schools.html>

Projets régionaux ou provinciaux: <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/regional.html>

# QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE FINANCÉS GRÂCE AUX SUBVENTIONS PEP?

## Voici des idées de projets :

- Des ateliers pour aider les parents à encourager leurs enfants à apprendre et à aimer les mathématiques;
- Des ressources et des ateliers destinés aux parents sur la santé mentale et le bien-être, sur la cyberintimidation et sur l'adoption d'un mode de vie sain;
- Des programmes pour appuyer les parents et les familles des élèves autochtones;
- Des programmes visant à accueillir les familles de nouveaux arrivants dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario;
- Des séances d'information sur la façon dont les parents peuvent appuyer l'apprentissage de leurs enfants à la maison comme à l'école;
- Des ressources et des outils à l'intention des parents offerts dans une multitude de langues.

## Quels projets des conseils d'école ont été financés en 2017-2018?

En français : [http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/fr\\_2017\\_18\\_school\\_council\\_grants\\_fr.html](http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/fr_2017_18_school_council_grants_fr.html)

En anglais : [http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/en\\_2017\\_18\\_school\\_council\\_grants\\_fr.html](http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/en_2017_18_school_council_grants_fr.html)

Pour voir des exemples de pratiques prometteuses, visitez :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/videos.html>.

# PRÉSENTEZ UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS PEP DÈS MAINTENANT

*Un processus d'inscription et de demande simplifié!*

**Comment présenter une demande de Subventions PEP pour les conseils d'école :**

- 1) Visitez le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/schools.html> pour en savoir plus!
- 2) Si vous présentez une demande de Subvention pour les conseils d'école pour la première fois, veuillez vous inscrire en ligne à : [https://education.factorial.ca/s\\_Login.jsp?&lang=2](https://education.factorial.ca/s_Login.jsp?&lang=2)
- 3) Une fois l'inscription terminée, ouvrez le formulaire de demande en ligne, disponible à : [https://education.factorial.ca/s\\_Login.jsp?&lang=2](https://education.factorial.ca/s_Login.jsp?&lang=2)
- 4) En collaboration avec votre conseil d'école, élaborer un projet visant la participation des parents, ainsi qu'une proposition de budget.
- 5) Remplissez et soumettez votre demande en ligne.

Date limite de soumission des demandes de Subventions PEP 2018-2019 :

**le 5 juin 2018, à 23 h 59, HNE.**

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

## Qui peut présenter une demande?

- Les conseils d'école des conseils scolaires de district financés par les fonds publics de l'Ontario.

## Quels types de projets sont admissibles au financement?

- Les Subventions PEP pour les conseils d'école visent à soutenir des projets permettant de cerner et d'éliminer les obstacles individuels et systémiques empêchant les parents de participer pleinement à l'apprentissage de leurs enfants.
- Nous encourageons les conseils d'école à collaborer avec le Comité de participation des parents du conseil scolaire de leur district et avec d'autres conseils d'école afin de cerner les possibilités de projet.
- Les conseils d'école peuvent élaborer des projets individuels, des projets de concert avec d'autres conseils d'école ou avec d'autres groupes au sein de l'école ou de la communauté.
- Chaque conseil d'école doit soumettre sa propre demande, même s'il travaille en partenariat avec d'autres conseils d'école. Chaque conseil d'école est admissible à une subvention maximale de 1000 \$.
- Un champ du formulaire de demande permet d'indiquer le nom d'une école partenaire.

# ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION DANS LA PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE

Les projets doivent viser à informer les parents ou à les encourager à participer afin d'appuyer la réussite des élèves, les droits de la personne et l'équité, et le bien-être. Ces projets peuvent porter sur les obstacles suivants :

- **Communication** – Traduire des documents dans une ou plusieurs autres langues, fournir aux parents de l'information sur le curriculum ou sur d'autres initiatives scolaires
- **Géographie** – Joindre les parents se trouvant dans une zone géographique plus vaste ou éloignée
- **Parents découvrant le système éducatif** – Parents envoyant un enfant à l'école pour la première fois, récemment arrivés dans la région ou nouveaux arrivants en Ontario
- **Surmonter les obstacles locaux** – Cerner les obstacles locaux empêchant la participation des parents et trouver des solutions locales pour permettre à un plus grand nombre de parents de participer (p. ex., groupe socio-économique, garde d'enfants, transport, langue, etc.)

# ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION DANS LA PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE

**Une attention particulière sera accordée aux projets admissibles des conseils d'école qui :**

- 1) soutiennent et mobilisent les parents qui n'ont jamais été actifs dans la communauté scolaire, les parents identifiés comme appartenant à des groupes de races ou d'ethnies variées ou les parents difficiles à joindre;
- 2) soutiennent l'engagement des parents des communautés autochtones;
- 3) promeuvent la sensibilisation et l'accès aux stratégies et ressources mathématiques auprès des parents voulant appuyer leurs enfants dans leur apprentissage à la maison et à l'école;
- 4) promeuvent la valeur de l'éducation postsecondaire (apprentissage, collège ou université) en fournissant aux parents de l'information sur les parcours et les possibilités de l'éducation postsecondaire ainsi que sur les soutiens offerts à leurs enfants

**Orientation conforme aux priorités provinciales, par exemple :**

- L'éducation autochtone
- La petite enfance
- La Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario
- La littératie
- L'équité et l'éducation inclusive
- Les mathématiques et la numératie
- Les Arts
- Le bien-être des élèves
- Les écoles saines
- Les écoles sécuritaires
- L'éducation de l'enfance en difficulté
- Les compétences globales
- L'accès équitable à l'éducation postsecondaire
- Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR – BUDGET

Les conseils d'école peuvent présenter une demande de subvention maximale de **1000 \$**

**Les coûts ou les activités admissibles incluent, sans s'y limiter, ce qui suit :**

- Les honoraires des animateurs ou des conférenciers;
- Les ressources pour la bibliothèque de prêt aux parents;
- Les coûts de rafraîchissements **jusqu'à un maximum de 20 %** du financement approuvé;
- Les coûts de publicité et de promotion **jusqu'à un maximum de 10 %** du financement approuvé;
- Le matériel pour des ateliers destinés aux parents;
- La conception d'une ressource ou d'un outil de promotion de la participation des parents;
- Les services de garde d'enfants lors des événements destinés aux parents;
- L'impression des ressources destinées aux parents;
- La traduction des ressources, du matériel et des présentations destinés aux parents;
- Le transport des parents aux ateliers et aux événements.

**Assurez-vous que le budget soit en adéquation avec les activités prévues.**

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR – BUDGET

Les conseils d'école peuvent présenter une demande de subvention maximale de **1000 \$**

## Coûts ou activités non admissibles

- Les activités qui ont déjà eu lieu
  - La rémunération du personnel du conseil scolaire ou des bénévoles
  - L'achat de biens et de services pour lesquels le Ministère fournit actuellement des fonds
  - Les activités ou les ressources à l'intention des élèves ainsi que les conférenciers invités à parler aux élèves
  - Les achats de fournitures scolaires pour la maison
  - Les appareils portatifs ou de poche, tels que les tablettes ou les ordinateurs portables, à moins que les appareils ne soient utilisés que dans le cadre d'une bibliothèque de prêt aux parents et que le coût n'excède pas 50 % du financement approuvé
  - Les logiciels ou applications informatiques, les abonnements en ligne, les systèmes de messagerie vocale, l'entretien des sites Web
  - Les coûts des immobilisations
  - Les activités de divertissement
  - Les excursions
  - Les panneaux scolaires, les panneaux et les écrans publicitaires
  - La réalisation d'aménagements paysagers ou la création ou la fourniture d'équipements pour des salles de classe en plein air
  - Les coûts de rafraîchissements **excédant 20 %** du financement approuvé
  - Les coûts de publicité et de promotion **excédant 10 %** du financement approuvé
  - Les prix ou les mesures d'encouragement destinés aux parents ou aux élèves
  - Les cours destinés aux parents
  - Les collectes de fonds
- Assurez-vous que le budget soit en adéquation avec les livrables des activités prévues.**

# QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI ENVOYÉ MA DEMANDE?

Les candidats recevront un courriel les informant des résultats de leur demande.

**Si la demande est approuvée, les conseils d'école devront :**

- assumer la mise en œuvre de leurs projets conformément à la description qu'ils en ont faite dans leur demande;
- mettre le projet en œuvre avant **le 30 juin 2019**;
- soumettre un rapport final sur les activités et les dépenses du projet avant **le 15 juillet 2019**.

**En raison du nombre élevé de demandes et du montant limité des fonds disponibles, le Ministère pourrait ne pas donner suite à toutes les demandes de financement.**

# DES QUESTIONS? NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

## Soutien technique

Pour obtenir du soutien technique, communiquez avec SmartSimple, par téléphone (sans frais) au 1 866 239-0991 ou par curial, à [support@smartsimple.com](mailto:support@smartsimple.com)

## Questions concernant les Subventions PEP

Veillez communiquer avec votre bureau régional :

Barrie	705 725-7627	1 800 471-0713
London	519 667-1440	1 800 265-4221
Ottawa	613 225-9210	1 800 267-1067
Sudbury-North Bay	705 474-7210	1 800 461-9570
Thunder Bay	807 474-2980	1 800 465-5020
Toronto et région	416 212-0954	1 800 268-5755

Bureau de la participation des parents et des communautés : [PRO@ontario.ca](mailto:PRO@ontario.ca)

# QUELQUES RESSOURCES POUR LES PARENTS

**Choisissez un chemin qui comprend les mathématiques**

<http://www.parcoursmathsontario.ca/accueil.php>

Pour obtenir plus de ressources sur les mathématiques, visitez :

<http://www.parcoursmathsontario.ca/ressources.php>

**Les contes qui comptent**

<http://mathstorytime.ca/fr>

**En Cercle Ensemble – Une trousse d'outils multimédia pour les familles des Premières Nations, métisses et inuites et les écoles**

<http://www.copahabitat.ca/fr>

Pour obtenir plus de ressources sur la participation des parents, visitez :

- <http://copahabitat.ca/fr/engagement-des-parents>
- [http://www.ontariodirectors.ca/parent\\_engagement\\_fr.html](http://www.ontariodirectors.ca/parent_engagement_fr.html)